

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 12/09/2019 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - **Présents** : 9 - **Votants** : 9 - **Pour** : 9 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 05/09/2019

Date d'Affichage : 17/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Étaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET C., Mr CHENEL A., Mme MAREAU M., Mr GARNIER D, Mr CORNU P, MILLET L., Mr SILLERE P, Mr STAFFORD P

Absents : Mme PINEAU M, Mme FAVRIS M, Mme TRAVERS M., Mme LEGENTIL S., Mr. BIZEUL T, excusés.

Mr CHENEL Alexandre a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 09/07/2019

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09/07/2019.

Travaux d'accessibilité aux handicapés

Suite à une visite des conseillers municipaux à la salle des loisirs, Madame le Maire explique que les travaux d'accessibilité aux handicapés doivent être effectués avant la fin de l'année. Différentes possibilités ont été envisagées, notamment au niveau du vestiaire de l'entrée et de l'accès à la cuisine par la salle.

Au niveau de la mairie, une des portes des toilettes va devoir être modifiée.

Pour l'école, des devis vont être demandés pour les portes qui séparent les classes.

Une délibération sera prise au prochain conseil.

Rentrée scolaire 2019-2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée. L'école compte 57 inscriptions (56 présents, un enfant n'ayant pas pu faire sa rentrée pour le moment).

DL2019-29CM - Services d'eau et d'assainissement : Rapport annuel sur prix et qualité des Services de l'exercice 2018. Tarifs 2020.

Madame le Maire commente le rapport, dont un exemplaire a été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement assurés par la Commune de CHANTRIGNE pour l'exercice 2018.

Elle rappelle les tarifs appliqués en 2019 et invite les membres présents à délibérer sur les tarifs pour l'année 2020. Elle rappelle également l'arrêté ministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau ou d'assainissement non proportionnelle au volume d'eau consommé (abonnement forfait).

Après délibération, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le rapport de l'exercice 2018 qui lui a été présenté
- DECIDE de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

(Voir tableau ci-joint)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Services EAU et ASSAINISSEMENT

TARIFS 2020

<i>DESIGNATION</i>	EAU					
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	2020	Variation 2019-2020
Abonnement semestriel (payable d'avance)	51.5	51.5	51.5	52	52.50	0.96%
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	1.05	1.06	1.06	1.07	1.08	0.93%
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.81	0.82	0.82	0.83	0.84	1.20%
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	-	-	-	-	-	-
Taxe départementale (le m3)	0.2278	0.27	0.2802	0.2925	-	-
Lutte contre la pollution (le m3) agence de l'eau	0.30	0.30	0.30	0.30	-	-

<i>DESIGNATION</i>	ASSAINISSEMENT					
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	2020	Variation 2019-2020
Abonnement semestriel (payable d'avance)	33.7	33.7	33.7	33.7	34	0.89%
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	0.67	0.68	0.68	0.68	0.69	1.50%
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.51	0.52	0.52	0.52	0.53	1.90%
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	10.2	10.4	10.4	10.4	10.5	0.96%
Modernisation des réseaux (le m3) agence de l'eau	0.18	0.18	0.18	0.15	-	-

Demande de raccordement à l'assainissement collectif

Madame le Maire lit une lettre de Monsieur et Madame POUSSIER, domiciliés Ail Vert, demandant leur raccordement au réseau d'assainissement collectif de la commune.

Les membres du Conseil Municipal vont étudier la demande afin d'anticiper les coûts et les conséquences pour la Commune. Ils décident donc de ne pas délibérer pour le moment.

Contrats d'assurance de la Commune

Madame le Maire informe le Conseil que les contrats d'assurance RC, dommages aux biens, matériel, protection juridique et missions collaborateurs avec Groupama arrivent à échéance au 31/12/2019. Un rendez-vous avec la conseillère de Groupama a été pris et Madame le Maire invite chaque conseiller disponible à y participer.

DL2019-30CM – Contrat d’entretien de la station de production d’eau

Madame le Maire explique que le contrat d’entretien du captage d’eau avec STGS arrive à échéance au 31/12/2019. Monsieur Claude MILLET, Premier Adjoint, présente à l’assemblée délibérante deux devis pour l’entretien :

	JOUSSE	STGS
Visite	1 par an	2 par an
Coût de la visite	830 € HT	420 € HT soit 840 € par an
Contrôle réglementaire électrique	-	Oui : 250 €
Fournitures de consommables	-	55 € HT
Coût horaire dépannage	65 € HT	52 € HT
Coût horaire agent	60.15 € HT	55 € HT

L’adjoint technique ayant signalé que l’entreprise JOUSSE était plus efficace techniquement, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir l’entreprise JOUSSE pour l’entretien du captage d’eau
- DEMANDE plus de transparence à l’entreprise JOUSSE sur les jours de passage et les tâches réalisées
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l’application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DL2019-30CM – Contrat d’entretien de la station de production d’eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la Commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Elle rappelle que le nombre d’habitants détermine les dotations de l’Etat pour les 3 prochaines années.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de nommer Monsieur Roland EPIARD agent recenseur pour le recensement 2020
- DECIDE de nommer Madame Amandine LEROY coordonnateur communal
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l’application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DL2019-31CM – Contrat d’Adjoint Technique Territorial à l’école

Madame le Maire explique que le poste d’Adjoint Technique Territorial (exerçant des missions telles que : assurer les activités scolaires, assurer le service des repas, surveiller les dortoirs, nettoyer les locaux) à l’école publique est laissé vacant par une titulaire placée en disponibilité. Le poste doit être pourvu par un contrat à durée déterminée de 33.40 heures hebdomadaires pour une durée d’un an renouvelable. La rémunération est basée sur l’indice brut 348 et majoré 326, conformément à l’annualisation de son temps de travail, soit 26.52/35^{ème}.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l’application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Bureau de contrôle pour la construction des vestiaires foot et club house

Madame le Maire présente au Conseil Municipal son choix du bureau de contrôle qui réalisera le Contrôle Technique et la coordination SPS du projet de construction des vestiaires du foot et du club house : SOCOTEC.

La délibération DL2014-21 donnant délégation à Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement de tout marché de travaux, de fournitures et de services, et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Les prix des deux cabinets étant tellement proches, le choix entre la SOCOTEC et VERITAS s'est principalement fait sur le nombre d'entreprises à contrôler prévu dans le contrat, soit 15 pour SOCOTEC et 10 pour VERITAS.

Madame le Maire rappelle que l'architecte a prévu 11 lots et que les bureaux de contrôle prévoient un coût supplémentaire par entreprise rajoutée de 80 € pour SOCOTEC et 150 € pour VERITAS.

Le permis de construire sera déposé semaine 39 et l'appel d'offres sera lancé par la suite.

INFORMATIONS DIVERSES

Reprise du restaurant

Madame le Maire a proposé au restaurateur Hervé CHESNEAU de publier une annonce sur Le Bon Coin et sur le site de la commune pour l'aider à trouver un successeur. Si cela est possible, cette annonce apparaîtra également sur le site de la CCBM.

Logement de la boulangerie

Madame le Maire fait part aux conseillers des difficultés que rencontrent plusieurs familles pour trouver des locations sur la Commune. La boulangerie n'étant plus qu'un dépôt assuré par un boulanger voisin, elle propose de séparer la partie logement de la partie commerce. Ainsi après des travaux de réfection du logement inoccupé, il pourrait être proposé en location.

Le projet nécessitant des devis et des consultations, le Conseil décide d'attendre pour délibérer.

Commission voirie

La commission voirie se réunira le 27 septembre à 10h30.

Association cantonale des aînés ruraux

L'association demande que les tarifs de la salle fassent apparaître une différence entre le prix d'un banquet et le prix d'un buffet, tout comme pour les particuliers.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : novembre 2019 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 17/09/2019

Le secrétaire,

Le Maire,